



Lettre d'engagement à signer après délibération

Objet : Engagement financier de la communauté d'agglomération du Grand Dax dans le programme d'actions de prévention des inondations révisé de l'agglomération dacquoise

Suite à la délibération du conseil communautaire **du 8 février 2023**, je soussigné Julien DUBOIS, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Dax, donne un accord de principe à la participation financière de la collectivité pour le financement des actions modifiées dans le PAPI.

Cet engagement financier est valable sous condition de validation de l'avenant par la commission inondation de bassin et du plan de financement prévisionnel défini lors de la révision à mi-parcours avec les partenaires financiers.

Je m'engage par ailleurs à réaliser les actions modifiées suivantes du PAPI, sous réserve de la validation de l'avenant de révision à mi-parcours par la commission inondation de bassin :

- Action 1.8 : Étude du fonctionnement hydraulique du lac de Christus
- Action 7.2 : Réalisation des travaux pour le système d'endiguement dacquois

Du fait de son statut d'établissement public à coopération intercommunale compétent en matière de GEMAPI, la communauté d'agglomération du Grand Dax dispose de la capacité statutaire et technique nécessaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage des actions pré-citées.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions dans les délais, la communauté d'agglomération du Grand Dax est dotée d'un service GEMAPI dédié, et de marchés publics conclus avec un maître d'œuvre agréé. Le financement du reste à charge des actions est financé par le budget général de la collectivité, notamment via les recettes de la taxe GEMAPI mise en place sur le territoire depuis 2021 à hauteur de 1,5M€ par an.

Le Président,

Julien Dubois